

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7336 SÉANCE DU 8 août 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET DU
RÈGLEMENT SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) souhaite se doter de règlements à jour et contemporains;

Attendu que certains règlements administratifs présentement en vigueur contiennent des dispositions désuètes;

Attendu que le CNHW désire simplifier certains règlements administratifs pour en faciliter l'application;

Attendu que le CNHW a le pouvoir d'adopter des règlements sur les nuisances et le maintien de l'ordre en vertu de l'article 81(1) b), c), d), e), j), m), n), q), et r) de la *Loi sur les Indiens*, LRC 1985, c I-5.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 9 août 2022 Résolution adoptée
1 contre



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7336 SÉANCE DU 8 août 2022

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET DU
RÈGLEMENT SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE**

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) adopte le *Règlement 2022-02 sur les nuisances* lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- **Que** le CNHW adopte le *Règlement 2022-03 sur le maintien de l'ordre* lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;
- **Que** le CNHW abroge le *Règlement administratif 1996-01 du Conseil de la Nation huronne-wendat portant sur les nuisances, les inconduites ainsi que les animaux* et toutes ses modifications;
- **Que** le *Règlement 2022-02 sur les nuisances* et le *Règlement 2022-03 sur le maintien de l'ordre* entre en vigueur dès leur publication sur le site Internet du CNHW conformément à l'article 86 de la *Loi sur les Indiens LRC 1985, c I-5*.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 9 août 2022 Résolution adoptée
1 contre



SECRÉTAIRE
TINA DURAND